

N° 10



LES FEMMES  
DANS LA VIE  
POLITIQUE

ELECTIONS A LA CONSTITUANTE 2018



CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture  
**Office cantonal de l'égalité et de la famille**  
Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur  
Kantonales Amt für Gleichstellung und Familie

ÉGALITÉ  
FAMILIE  
GLEICHSTELLUNG

# SOMMAIRE

## LA CONSTITUANTE

### ① CANDIDATES ET CANDIDATS

3

### ② ÉLUES ET ÉLUS

4

### ③ TAUX D'ÉLECTION

6

8

### ④ ORGANES DE LA CONSTITUANTE

10

## CONCLUSION

14

## LA CONSTITUANTE

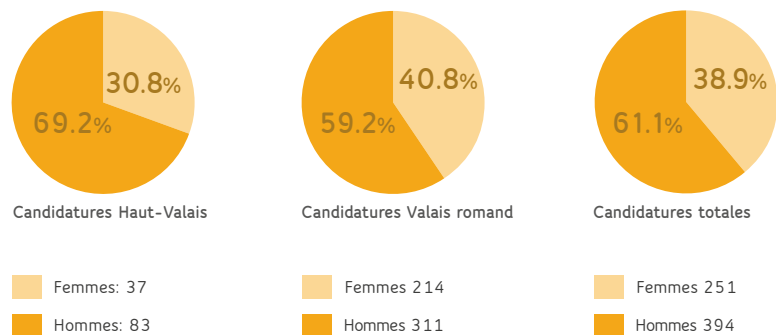
Le 4 mars 2018, le peuple valaisan s'est prononcé sur l'initiative populaire « *Pour une révision totale de la Constitution cantonale du 8 mars 1907* ». Une grande majorité des citoyen-ne-s (72,8%) ont dit oui à la révision totale de la Constitution. Elles et ils se sont également prononcé-e-s en faveur de l'instauration d'une Constituante (61.6%) ayant pour mission d'élaborer, dans les quatre ans, un projet de Constitution qui sera soumis au vote du peuple.

Ce mandat particulier a rencontré un vif succès puisque 645 candidat-e-s se sont lancé-e-s dans la course pour 130 sièges à pourvoir. Le système de la représentation bi-proportionnelle a permis de les répartir le 25 novembre 2018.

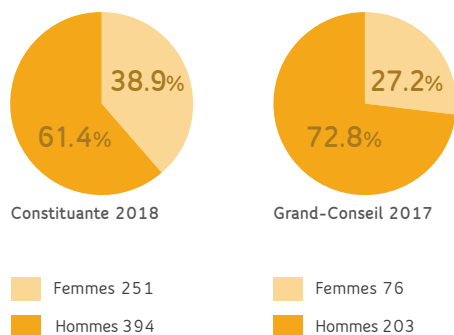
La mise en place d'une Constituante est une première dans l'histoire du canton du Valais. Il est tout de même intéressant de procéder à une comparaison avec les élections de 2017 au Grand Conseil au vu de leurs similitudes, même si la Constituante ne comprend toutefois pas de suppléant-e-s. Cette analyse comparative permet notamment de suivre l'évolution du nombre et de la proportion de femmes dans la vie politique valaisanne.

# 1 CANDIDATES ET CANDIDATS

Candidatures par région et par sexe



Comparaison de la proportion des candidatures à la Constituante par rapport à celle à la députation en 2017



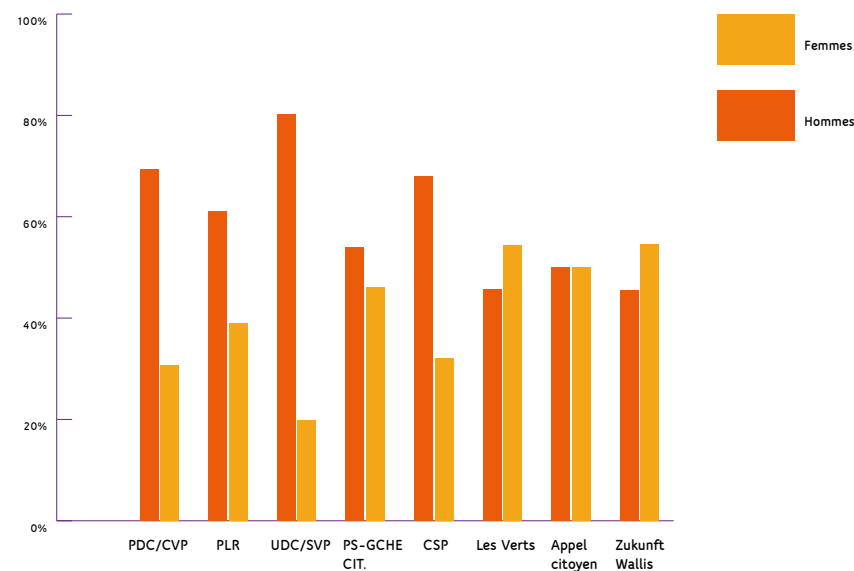
Avec 38.9% de femmes, la *proportion* de candidates à la Constituante a été nettement supérieure à celle qui a prévalu lors de la dernière élection à la députation, en 2017, et qui était de 27.2%. C'est même la première fois qu'elle a été aussi élevée.

Candidatures par parti, par sexe et par région

	VALAIS ROMAND				HAUT-VALAIS			
	Homme		Femme		Homme		Femme	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
PDC	64	66.7%	32	33.3%	24	77.4%	7	22.6%
PLR	58	61.1%	37	38.9%	15	45.5%	18	54.5%
UDC	64	77.1%	19	22.9%	25	89.3%	3	10.7%
PS-GCHECIT.	41	53.9%	35	46.1%	19	67.9%	9	32.1%
Les Verts	36	45.6%	43	54.4%				
Appel citoyen	48	50.0%	48	50.0%				
					CVP			
					Zukunft Wallis			
					SVP			
					CSP			



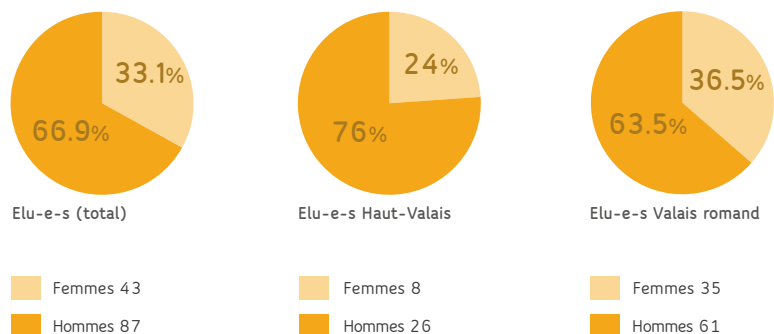
Proportion hommes/femmes des candidatures par parti



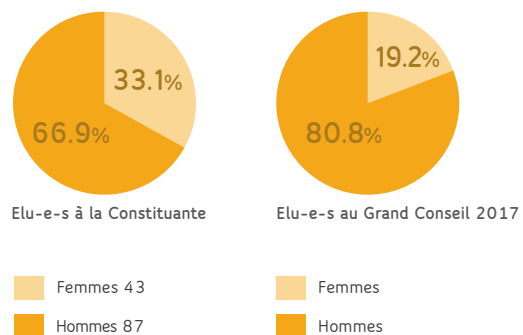
Par rapport à l'élection à la députation en 2017, la *proportion* de candidates a été supérieure dans la quasi-totalité des partis. L'augmentation est particulièrement significative dans le Haut-Valais, à l'exception du SVP, qui subit une baisse.

## 2 ÉLUES ET ÉLUS

Elu-e-s par région et par sexe



Comparaison de la proportion des élu-e-s à la Constituante par rapport à la députation

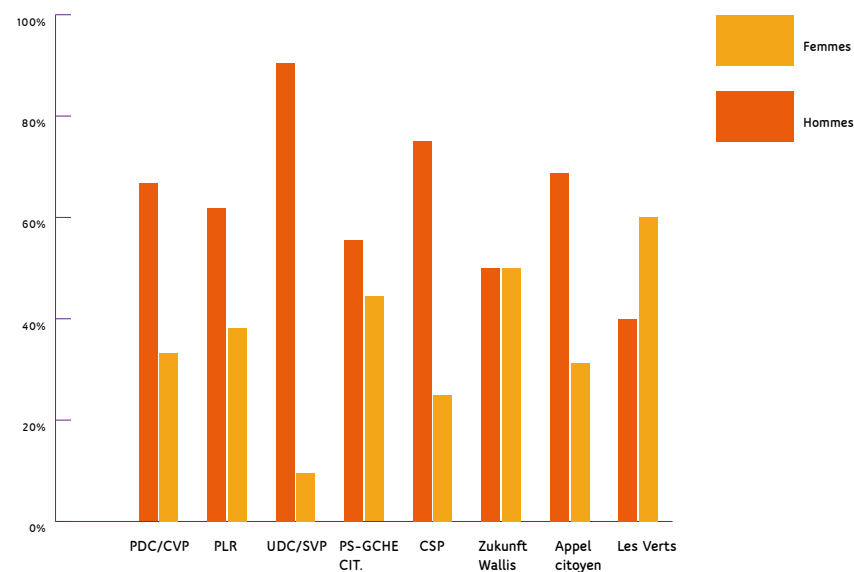


Elu-e-s par parti, par sexe et par région

	VALAIS ROMAND				HAUT-VALAIS				
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	
PDC	16	61.5%	10	38.5%	CVP	10	76.9%	3	23.1%
PLR	13	61.9%	8	38.1%	Zukunft Wallis	3	50%	3	50%
UDC	12	85.7%	2	14.3%	SVP	7	100%	0	0%
PS-GCHE CIT.	5	55.6%	4	44.4%	CSP	6	75%	2	25%
Les Verts	4	40.0%	6	60%					
Appel citoyen	11	68.8%	5	31.3%					



Proportion hommes/femmes des élu.e.s par parti





La *proportion* d'élues à la Constituante est nettement supérieure à celle de la députation. Dans les faits, cela signifie qu'un-e membre de la Constituante sur trois est une femme; ce seuil symbolique n'avait jamais été atteint. Concernant la représentation féminine par parti, tous les partis ont plus d'élues qu'à la députation, sauf le SVP. A noter que Les Verts sont représentés majoritairement par des femmes avec 60%.

### 3 TAUX D'ÉLECTION

Le taux d'élection des femmes est un outil pertinent pour connaître leurs chances d'élection et déterminer la qualité de leur élection. Il s'agit d'un rapport entre la *proportion d'élus-e-s* et la *proportion de candidat-e-s* qu'on traduit ensuite en *pourcentage*.<sup>1</sup> Si le résultat des femmes est supérieur à 100, cela indiquerait que le *pourcentage* d'élues est plus élevé que le *pourcentage* de candidates, que l'élection des femmes est en moyenne supérieure à celle des hommes et qu'au départ une femme candidate avait une plus grande probabilité d'être élue qu'un homme.



Et vice-versa. Généralement les taux d'élection féminins sont inférieurs aux taux d'élection masculins dans quasiment toutes les élections. Cependant ce chiffre est purement relatif, il ne donne aucune indication sur le nombre d'hommes et de femmes élu-e-s. Mais il montre bien l'inégalité face à l'élection. L'interprétation du taux d'élection doit se faire avec prudence.



Taux d'élection par région et par sexe

						
	% candidats	% élus	taux d'élection	% candidates	% élues	taux d'élection
<b>TOTAL</b>	<b>61.1</b>	<b>66.9</b>	<b>109.5%</b>	<b>38.9</b>	<b>33.1</b>	<b>85.1%</b>
<b>Haut-Valais</b>	69.2	76.0	109.8%	30.8	24.0	77.9%
<b>Valais romand</b>	59.2	63.5	107.3%	40.8	36.5	89.5%

Le taux d'élection féminin à la Constituante a passablement augmenté comparé à celui au Grand Conseil en 2017 (de 70.6% à 85.1%).

Taux d'élection par parti et par sexe

VALAIS ROMAND						
	% candidats	% élus	taux d'élection	% candidates	% élues	taux d'élection
<b>PDC</b>	66.7	61.5	92.2%	33.3	38.5	115.6%
<b>PLR</b>	61.1	61.9	101.3%	38.9	38.1	97.9%
<b>UDC</b>	77.1	85.7	111.1%	22.9	14.3	62.4%
<b>PS-GCHE CIT</b>	53.9	55.6	103.1%	46.1	44.4	95.7%
<b>Les Verts</b>	45.6	40.0	87.7%	54.4	60.0	110.3%
<b>Appel citoyen</b>	50.0	68.8	137.6%	50.0	31.3	62.6%

HAUT-VALAIS						
	% candidats	% élus	taux d'élection	% candidates	% élues	taux d'élection
<b>CVP</b>	77.4	76.9	99.3%	22.6	23.1	102.2%
<b>Zukunft Wallis</b>	45.5	50.0	109.9%	54.5	50.0	91.7%
<b>SVP</b>	89.3	100.0	111.9%	10.7	0.0	0.0%
<b>CSP</b>	67.9	75.0	110.5%	32.1	25.0	77.9%

<sup>1</sup> Pour l'obtenir on divise le pourcentage d'élus-e-s par le pourcentage de candidat-e-s, que l'on multiplie par 100. NB : on peut le calculer de manière analogue pour d'autres variables, par exemple jeunes/vieux, gauche/droite, catégories de métiers etc.

## 4 ORGANES DE LA CONSTITUANTE

La présence des femmes parmi les élu-e-s est importante mais leur présence parmi les instances dirigeantes l'est tout autant. Nous présentons ici la situation des commissions et fonctions.











Le **Bureau transitoire** de la Constituante s'est occupé provisoirement de la mise en place organisationnelle de la Constituante. Ce bureau était composé de 13 membres dont 4 femmes. Cela représente 30.7% de femmes, soit moins que les 33.1% d'élues.




Les organes définitifs de la Constituante comprennent un **Bureau** ainsi que des **commissions thématiques et institutionnelles**.

Le **Bureau définitif** de la Constituante se compose de 13 membres, comprenant toutes les forces politiques. 5 femmes y prennent part, soit 38.4%. Ce taux étant supérieur aux 33.1% d'élues, on peut relever que les femmes y sont donc bien intégrées.

### LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Les 130 constituant-e-s ont été réparti-e-s dans les 10 commissions thématiques. Chaque commission est dirigée par un-e président et un-e vice-président-e. Sur les vingt postes de dirigeant-e-s de commission, 6 sont occupés par des femmes, soit 30%.

	Présidence	Vice-présidence
<b>Commission thématique 1</b> Dispositions générales, cohésion sociale, préambule et rapports Eglises/Etat, dispositions finales		
<b>Commission thématique 2</b> Droits fondamentaux, droits sociaux et société civile		
<b>Commission thématique 3</b> Droits politiques		
<b>Commission thématique 4</b> Tâches de l'Etat I : Principes, finances et développement économique		
<b>Commission thématique 5</b> Tâches de l'Etat II : Développement territorial et ressources naturelles		

<b>Commission thématique 6</b> Tâches de l'Etat III : Tâches sociales et autres tâches de l'Etat		
<b>Commission thématique 7</b> Autorités cantonales I : Dispositions générales et Grand Conseil		
<b>Commission thématique 8</b> Autorités cantonales II : Conseil d'Etat, administration et préfets		
<b>Commission thématique 9</b> Autorités cantonales III : Pouvoir judiciaire		
<b>Commission thématique 10</b> Communes et organisation territoriale		

Nous remarquons que seules 2 femmes sur 10 sont présidentes d'une commission. Quant à la vice-présidence, 4 femmes sont vice-présidentes contre 6 hommes. On note que seule une commission thématique est totalement dirigée par des femmes, contre 5 commissions dirigées uniquement par des hommes.

### LES COMMISSIONS INSTITUTIONNELLES

Elles sont composées de 3 commissions différentes. La première se nomme commission de coordination. Elle s'assure de la cohérence des travaux des commissions thématiques. Etant issue des commissions thématiques déjà analysées et du collège présidentiel, sa composition n'est pas analysée.

La deuxième commission institutionnelle est la commission de rédaction. Elle procède à la vérification de la forme et la cohérence du projet rédigé de la Constitution. Cette commission est composée de 7 membres dont un-e membre du collège présidentiel et 3 membres de chaque région linguistique. 2 femmes prennent part à cette commission, et 5 hommes.

La dernière commission se nomme commission de participation citoyenne. Elle préavise différents modèles pour développer la participation citoyenne. Cette commission se compose de 13 constituant-e-s dont un-e membre du collège présidentiel. Elle est constituée de 3 femmes et 10 hommes.

## LE COLLÈGE PRÉSIDENTIEL

La présidence de la Constituante est collégiale. Elle se compose de 4 membres élu-e-s, qui forment ensemble le premier collège présidentiel. Il se compose de 2 femmes et de 2 hommes: Sabine Fournier (Verts), Emilie Praz (Appel citoyen), Lukas Jäger (SVPO) et Yann Roduit (PDCVr). Ce collège présidentiel changera chaque année. Il est paritaire sur décision de la plénière de la Constituante.

## LE PERSONNEL

Le personnel de la Constituante comprend 9 employé-e-s. Il se compose d'un secrétaire général (100%), d'une secrétaire de Direction (100%), de 2 juristes (50%) ainsi que de 5 collaboratrices scientifiques (20%). Si la majorité du personnel est féminin, le poste stratégique de secrétaire général a été confié à un homme.



## CONCLUSION

L'élection à la Constituante se singularise par des proportions de femmes plus élevées que lors de la dernière élection au Grand Conseil, qui est le seul point de comparaison possible. On y trouve en effet plus de candidates, plus d'élues, plus de femmes aux fonctions dirigeantes. Il convient cependant de relever que le taux d'élection des candidates reste largement inférieur au taux d'élection des candidats, comme c'est le cas dans la quasi-totalité des élections. On peut également remarquer la persistance d'une répartition genrée des fonctions dans le personnel engagé, avec un homme au poste de secrétaire général alors que les autres postes subordonnés sont occupés par des femmes.

Du point de vue de l'égalité des chances, la présence accrue des femmes constitue évidemment un point extrêmement positif de cet exercice électoral, de même que la volonté affichée d'élire un collège présidentiel paritaire. Ces éléments méritent d'être relevés car le seuil symbolique des 30% d'élues a été franchi pour la première fois. Une proportion de 30% de femmes dans tous les organes politiques est nécessaire, pour qu'elles participent davantage et puissent faire entendre leur voix.

## IMPRESSUM

© 2019

Textes & contenu: Office cantonal de l'égalité et de la famille

Graphisme & mise en page: [www.pole-in.ch](http://www.pole-in.ch) | Pauline Lugon, Sion

Illustrations et photo: © Adobe Stock

Impression: Imprimerie Schmid, Sion



**Office cantonal de l'égalité et de la famille**

Avenue de la Gare 33

CP 478

1951 Sion

Tél.: 027 606 21 20

E-mail: [egalite-famille@admin.vs.ch](mailto:egalite-famille@admin.vs.ch)

[www.egalite-famille.ch](http://www.egalite-famille.ch)

[www.violences-domestiques.ch](http://www.violences-domestiques.ch)

[facebook@egalitefamilleValais](https://facebook.com/egalitefamilleValais)